



Licenciement du au décès de l'employeur

Par **antoINETTE**, le **19/01/2008** à **04:40**

Bonjour à l'équipe,

Mon frère est décédé en juillet 2007 pendant 5 mois nous avons été suspendus aux résultats des recherches généalogiques qu'avait lancé le notaire chargé de la succession. Pendant ce temps là une employée de notre frère réclamais qu'on lui fasse une lettre de licenciement et le notaire nous interdisait de la lui faire sous prétexte que nous étions pas encore désigné comme héritier. Aujourd'hui cette personne nous traine aux prud'hommes pour réclamer les salaires depuis le décès de notre frère, les indemnités de licenciement, des pénalités. Quel est notre recours ...